

FICHE D'AUTORISATION

La présence des parents ou des personnes qu'ils auront désignées, est indispensable à l'arrivée des bus pour accueillir les enfants de moins de 6 ans au retour de l'école.
En cas d'absence, les enfants seront ramenés à leur école puis confiés à l'animatrice d'accueil, les parents devront les récupérer avant 19 heures et d'acquitter des frais de garde auprès du MURETAIN AGGLO.

Lors de la montée dans le bus du matin, les parents doivent impérativement confier leur enfant de moins de 6 ans à l'accompagnatrice se trouvant à l'intérieur. Sans accompagnatrice dans le bus, les enfants de moins de 6 ans ne seront pas autorisés à y monter.



MAIRIE DE SAINT-LYS

Année scolaire 2024-2025

BUS SCOLAIRE
ECOLE MATERNELLE

Je soussigné(e) Autorise les personnes majeures désignées ci-dessous :

- **Père**
- **Mère**
- **Autres**
-
-
-
-

À récupérer mon enfant à la descente du bus.

Ligne de bus :

Fait à Saint-Lys, le

SIGNATURE :

En cas d'absence à l'arrivée du bus, personnes à prévenir en précisant les numéros de téléphone fixe et portable :

Nom, Prénom :

☎ : / 📞 :

Nom, Prénom :

☎ : / 📞 :

Nom, Prénom :

☎ : / 📞 :